

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MINGANIE

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC de Minganie, tenue le 17 mars 2009, à 13 h 30 à la préfecture de la MRC de Minganie.

SONT PRÉSENTS :

MM. Pierre Cormier : préfet, maire de Havre-Saint-Pierre;
Jean-Luc Burgess : préfet suppléant, maire de Longue-Pointe-de-Mingan;
Lucien Dupuis : conseiller, conseiller de Havre-Saint-Pierre;
Jeannot Boudreau : conseiller, maire de Rivière-au-Tonnerre;
Martin Côté : conseiller, maire de Baie-Johan-Beetz;
Gaston Blais : conseiller, conseiller d'Aguanish;
Jacques Landry : conseiller, maire de Natashquan;
Denis Duteau : conseiller, maire de L'Île-d'Anticosti.

EST ABSENT :

M. Michel Beaudin : conseiller, maire de Rivière-Saint-Jean.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre Cormier.

SONT AUSSI PRÉSENTES :

M^{mes} Nathalie de Grandpré : directrice générale et secrétaire-trésorière;
Fanie Boudreau : directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe;
Josianne Tremblay : aménagiste.

Résolution n°067-09
Projet hydroélectrique – Sheldrake
a) Demande d'appui d'AXOR

Attendu que le projet hydroélectrique d'AXOR sur la Rivière Sheldrake ne respecte pas l'affectation «conservation» au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Minganie relative à la montaison du saumon;

Attendu qu'AXOR demande à la MRC de Minganie de modifier l'affectation «conservation» au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Minganie relative à la montaison du saumon;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jeannot Boudreau, appuyé par monsieur Lucien Dupuis et résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie comme s'il avait tout au long été reproduit;
- Que la MRC de Minganie désire obtenir les recommandations du ministère des Ressources naturelles et de la Faune quant à la possibilité de modifier les limites de montaison du saumon, et ce, préalablement au processus de modification de son schéma d'aménagement et de développement.

Extrait certifié conforme, à Havre-Saint-Pierre, le 2 avril 2009.

Fanie Boudreau
Secrétaire-trésorière adjointe

Le texte de la présente résolution pourrait être modifié lors de l'adoption du procès-verbal.